

# UNE VOIX PLUS FORTE POUR LES RÉGIONS DÈS 2022 !

## Lettre ouverte de plusieurs élu·es et élus municipaux en faveur de la réforme du mode de scrutin

Le gouvernement Legault s'est engagé à déposer un projet de loi sur la réforme du mode de scrutin le 1<sup>er</sup> octobre 2019 et nous l'en félicitons. Cette réforme doit être l'occasion de reconnaître davantage les gouvernements de proximité que sont les MRC et les municipalités en tant que vrais gouvernements responsables et autonomes. Pour cela, la réforme électorale doit renforcer le poids politique des régions et maintenir la relation de proximité entre les citoyennes et citoyens et leurs députées et députés.

Nous croyons que l'instauration d'une plus grande proportionnalité des résultats ainsi que davantage de pluralisme permettra de renforcer notre démocratie et d'offrir aux élu·es et élus municipaux des régions du Québec une occasion de se faire entendre plus facilement à l'Assemblée nationale et auprès du gouvernement. Le mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire avec listes régionales nous permettra d'avoir accès directement à une diversité de députées et députés tant dans des circonscriptions locales que dans des comtés régionaux. Tous ces élu·es et élus auront intérêt à bien collaborer pour mieux servir leurs électrices et électeurs et ainsi bien représenter la volonté et les intérêts de leur population.

Il est important de réaffirmer l'ancrage territorial de notre système démocratique et surtout de garantir aux citoyennes et citoyens, qu'ils vivent dans une grande métropole ou en région, que leur voix compte réellement. Cela fait 120 ans que nous parlons de réforme électorale au Québec. Il est temps de passer aux actes. Nous considérons que le gouvernement a la légitimité et les moyens d'agir pour mettre en œuvre la réforme du mode de scrutin dès les élections générales de 2022, tel que solennellement promis.

Nous tenons cependant à rappeler au premier ministre Legault qu'une telle avancée historique pour la démocratie au Québec ne se fera que si le gouvernement se donne les moyens de ses ambitions. En effet, la nouvelle délimitation du territoire électoral que suppose la réforme rend indispensable l'allocation de moyens additionnels aux députées et députés, en terme de budget et de nombre de bureaux, afin qu'ils puissent répondre aux demandes grandissantes des élu·es et élus municipaux. C'est ainsi que nous bâtissons ensemble une démocratie de proximité véritablement représentative et juste au Québec.

### Signataires :

- **Pascal Binet**, maire d'Adstock (Chaudière-Appalaches)
- **Jean-François Delisle**, conseiller municipal de Thetford Mines (Chaudière-Appalaches)
- **Éric Forest**, ex-maire de Rimouski (Bas-St-Laurent) et ex-président de l'Union des municipalités du Québec
- **Mario Fortin**, maire de Plessisville (Centre-du-Québec)
- **Diane Lavoie**, mairesse de Beloeil (Montréal)
- **Maxime Pedneaud-Jobin**, maire de Gatineau (Outaouais)
- **Marc-André Plante**, maire de Terrebonne (Lanaudière)
- **Réjean Porlier**, maire de Sept-Îles (Côte-Nord)
- **Suzanne Roy**, mairesse de Sainte-Julie (Montréal) et ex-présidente de l'Union des municipalités du Québec
- **Colette Roy-Laroche**, ex-mairesse de Lac-Mégantic (Estrie)
- **Guillaume Tremblay**, maire de Mascouche (Lanaudière)